



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 mai 2021, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

1317-2021 **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1301-2020 RELATIF À LA CONSTRUCTION
AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 2.2.3, 2.4.3 ET 2.4.7**

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 23 juin 2021, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité. [Règlement d'urbanisme 1317-2021 \[PDF - 131 Ko\]](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 19 juillet 2021.

France Charlebois
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe